



## Couvert d'intérêt faunistique et floristique



Codes mesures : IL\_XXXX\_CIFF  
Montant annuel : 652 € / HA / AN  
Engagement : 5 ans



### MAEc "localisée"

Permet d'engager certaines **parcelles** ou autres éléments non surfaciques

Cette mesure est cumulable avec **MAEC Eau** "Arboriculture" et "Viticulture" (mesure système), **MAEC Climat** "Elevages de monogastriques" (mesure localisée)



### Eligibilité

Surfaces éligibles : **terres arables** hors surfaces herbacées temporaires/jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes

Sont également éligibles les surfaces qui étaient engagées dans une MAEC rémunérant la présence d'un couvert spécifique favorable à l'environnement, lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement (renouvellement de surface)



### Obligations



Réaliser au préalable un **diagnostic** agroécologique de l'exploitation.

Réaliser une **formation** au cours des 2 premières années

Surface minimale de **10 ares**.



Mettre en place et maintenir la superficie en couvert :

- Implantation du couvert au plus tard le **15/05** de la première année d'engagement

**A titre dérogatoire (année 1) : au plus tard le 20 octobre** de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour parcelles de terre labourables implantées en cultures d'hiver au titre de la campagne du dépôt de la demande.



Pour un renouvellement d'engagement d'anciennes MAEC, si le couvert en place est bien conforme aux couverts autorisés, il peut être maintenu tel quel, sinon, réaliser un sur-semis ou un semis d'un nouveau couvert.

Dans le cas des cultures annuelles, l'implantation du couvert est réalisée annuellement, avec un travail du sol et un semis réalisés le même jour

Couverts pluriannuels : absence d'intervention mécanique entre le **15/04 et le 15/09**.

Couverts annuels : absence d'intervention mécanique entre le **15/05** de l'année n et le **15/03** de l'année n+1



Produits phytosanitaires **INTERDITS** sur la totalité de la surface engagées.

Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.

Fertilisation **INTERDITE** à partir du 15 mai de l'année d'engagement.





Listes des **couverts autorisés** :

Mélanges graminées - légumineuses d'intérêt faunistique ou floristique

Ces mélanges doivent respecter la composition suivante : -

- Minimum 5 espèces,
- Maximum 60% de graminées,
- Maximum 30% de légumineuses
- Minimum 20% d'espèces appartenant à d'autres familles botaniques



Les espèces sont à choisir dans la liste suivante :

**GRAMINEES**

Dactyle, Fétuque des prés, Fétuque élevée, Fétuque rouge, Fétuque ovine, Fléole des prés, Millet, Moha, Pâturin commun, Ray-grass anglais, Ray-grass hybride, Ray-grass italien, Seigle forestier, Sorgho fourrager, Sorgho grain

**LEGUMINEUSES**

Gesse commune, Lotier corniculé, Lupin blanc amer, Luzerne, Medicago polyformosa, Medicago rigidula, Medicago scutellata, Medicago trunculata, Mélilot, Minette, Sainfoin, Serradelle, Trèfle blanc, Trèfle de Perse, Trèfle hybride, Trèfle incarnat, Trèfle violet, Trèfle d'Alexandrie, Trèfle souterrain, Vesce commune, Vesce velue, Vesce de Cerdagne

**AUTRES**

Achillée millefeuille, Avoine, Bleuet des champs, Carotte sauvage, Centaurée jacée, Chicorée sauvage, Compagnon rouge / Silène dioïque, Cumin des prés, Quinoa, Marguerite, Mauve sylvestre, Moutarde blanche, Navette fourragère, Niger, Onagre bisannuelle, Phacélie, Radis fourrager, Sarrasin, Saugue des prés, Swichgrass, Tanaisie en corymbe, tournesol

Couverts annuels

Les couverts annuels sont composés au minimum de 3 espèces, à choisir dans la même liste que les mélanges graminées - légumineuses (voir liste ci-dessus). Ces couverts sont à ressemer tous les ans.

**Exemples de mélanges autorisés**

Autres couverts à valider lors du diagnostic

■ période de semis favorable

+ - période favorable à la biodiversité



**SORGHO FOURRAGER "LATTE" / SARRASIN / NIGER**

J F M A M J J A S O N D



**LUZERNE / TRÈFLE INCARNAT / MÉLILOT / PHACÉLIE / TRÈFLE BLANC OU TRÈFLE VIOLET**

J F M A M J J A S O N D  
J F M A M J J A S O N D



**SORGHO FOURRAGER "LATTE" / MILLET / NIGER**

J F M A M J J A S O N D



**TOURNESOL / SARRASIN / MILLET / SORGHO GRAIN**

J F M A M J J A S O N D



**RADIS FOURRAGER / TRÈFLE ALEXANDRIE / SARRASIN / PHACÉLIE / TRÈFLE INCARNAT**

J F M A M J J A S O N D



**TRÈFLE DE PERSE / SAINFOIN TRÈFLE INCARNAT / MÉLILOT PHACÉLIE / BOURRACHE**

J F M A M J J A S O N D



Mélange d'espèces favorable au développement des insectes pollinisateurs ou auxiliaires ou à la protection de la petite faune :

*Couvert "Pollifauniflor"*

Sarrasin 29%, Sainfoin 20%, Trèfle incarnat 20%, Trèfle blanc 10%, Luzerne 10%, Souci 5%, Grande marguerite 2%, Bourrage officinale 2%, Achillée millefeuille 1%, Mauve sylvestre 1%

*Couvert "Seda-miel 1" : (sol acide frais pH < 6,5)*

Mélilot 30 %, Lotier corniculé 20 %, Trèfle hybride 15 %, Trèfle d'Alexandrie 15 %, Trèfle violet 10 %, Phacélie 10 %

*Couvert "Seda-miel 2" : (sol calcaire sec pH > 6,5)*

Sainfoin 60 %, Mélilot 25 %, Trèfle violet 5 %, Minette 5 %, Phacélie 5 %

*Couvert "Pronectar TP " : (sol calcaire sec pH > 6,5)*

Sainfoin 60 %, Mélilot 10 %, Trèfle de Perse 10 %, Trèfle violet 10 %, Phacélie 10 %

*Couvert "ISOL Pronectar" : (sol calcaire sec pH > 6,5)*

Sainfoin 30 %, Sarrasin 20%, Mélilot 10 %, Trèfle de Perse 10 %, Trèfle violet 10 %, Trèfle incarnat 10%, Bourrache 5%, Phacélie 5 %

*Couvert "Méliflore 1" : (sol acide frais pH < 6,5)*

Trèfle hybride 45 %, Trèfle violet 30 %, Trèfle blanc 10 %, Trèfle d'Alexandrie 10 %, Phacélie 5%

*Couvert "Méliflore 2" : (sol calcaire sec pH > 6,5)*

Sainfoin 60 %, Mélilot 20 %, Trèfle violet 10 %, Minette 5 %, Phacélie 5 %

*Couvert "Prochasse" :*

Ray-grass Anglais 30 %, Trèfle violet 30 %, Trèfle de Perse 20 %, Phacélie 20 %

*Couvert "MELLIFÈRE 100% Biologique Puri-Annuel Spécial Abeilles et Insectes Pollinisateurs" : Coriandre 10%, Phacélie 10%, Sarrasin 10%, Trèfle incarnat 10%, Cameline 5%, Carvi 5%, Lin 5%, Luzerne 5%, Mélilot 5%, Nielle des blés 5%, Sainfoin Espagnol 5%, Tournesol 5%, Trèfle raboteux 5%, Aneth 2%, Trèfle lotier 2%, Moutarde 2%, Radis oléifère 2%, Trèfle perse 2%, Trèfle violet 2%, Bleuets 1%, Persil 1%, Souci 1%*

*Couvert "Biodiversité" :*

Achillée millefeuille, Avoine, Cumin des prés, Bleuets des champs, Centaurée jacée, Chicorée sauvage, Carotte sauvage, Sarrasin, Marguerite, Lotier corniculé, Mauve sylvestre, Onagre bisannuelle, Sainfoin, Phacélie, Sauges des prés, Compagnon rouge / Silène dioïque, Trèfle incarnat, Trèfle violet, Tanaisie en corymbe

*Couvert "Fleurs Miel & Papillons" : 23 annuelles et 27 vivaces*

dont Achillée millefeuille, Aneth, Belle de nuit, Centaurées, Coréopsis, Cosmos, Digitale, Julienne des jardins, Œillets, Œnothère, Giroflée, Lupin, Myosotis, Phacélie, Réséda, Vipérine

*Couvert "Fleurs champêtres" : 10 annuelles et 18 vivaces*

dont Achillée millefeuille, Anthémis des teinturiers, Coquelicot, Echinops, Eschscholzia, Lin annuel, Lychis, Rudbeckia annuel, Sauges pratensis, Souci, Thym, Valériane des jardins

## CONTACT

**Charlène GUILLON** - c.guillon@fdc77.fr - 06 08 78 35 80

**Renaud BERTRAND** - r.bertrand@fdc77.fr - 06 73 01 38 59

**Alexandre HUCHARD** - a.huchard@fdc77.fr - 06 08 78 36 33